

# RESISTONS A LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Promulguée début août, cette nouvelle loi dit de « modernisation » représente bien une volonté de casse totale de la Fonction Publique. Elle a, pour le gouvernement, 3 objectifs : la réduction drastique des postes et le recours accru aux contractuel.les, la fin du statut de fonctionnaire et la mise en place d'un management du privé pour les carrières des personnels.



Le gouvernement prépare en ce moment les textes d'application de la loi pour chacune des Fonctions Publiques et c'est à cela que nous devons nous préparer à résister. Les luttes en cours, dont celles des urgences, des sapeurs-pompiers, des finances publiques attestent de la volonté de résister et des capacités de mobilisation des salariés. Dans l'Education Nationale nous le pouvons aussi !

## Mobilités forcées et licenciements facilités pour les titulaires

Macron avait promis pendant sa campagne de supprimer 120 000 de postes dans la Fonction Publique. L'Education nationale est déjà touchée avec 1800 suppressions à cette rentrée, il en est prévu 1000 à la rentrée prochaine.

Cela conduira à de nouvelles fermetures ou de restructuration de services, des fermetures de classes, suppression des heures postes dans les établissements scolaires et donc des mutations forcées pour de nombreux collègues

Il sera désormais possible pour l'administration de faire pression sur le fonctionnaire pour qu'il accepte une mutation qui ne lui convient pas en lui laissant le « choix » entre la rupture conventionnelle ou le licenciement.

L'objectif apparait clairement quand on sait qu'une agence d'accompagnement à la reconversion professionnelle des agents de l'Etat va être mise en place.

## Recrutement sur profil, précarité « statutaire », accroissement de la précarité

La loi vise à déroger au principe statutaire du recrutement par concours avec le recours sans limite aux contractuel.les sur des emplois permanents. Par exemple, elle prévoit la possibilité de création de « contrats de projet » : on emploiera des personnels sur des « missions spécifiques » pour une durée d'un an dans la limite de six ans. A l'issue du contrat, ils n'auront quasiment aucun espoir d'intégrer un corps de fonctionnaires.

Les précaires sont des salariés plus fragiles face à un management de plus en plus exigeant voire parfois agressif. Cela fragilise l'ensemble des salariés car il peut être plus difficile d'organiser les résistances collectives.

## UNE CARRIERE SOUMISE A L'ARBITRAIRE : SUPPRESSION DES COMMISSIONS PARITAIRES

Le statut des fonctionnaires datant de 1946 posait en principe l'assurance de la gestion des carrières pour garantir une égalité de traitement entre les agents.

Jusqu'à l'année dernière, les CAP (Commissions Administratives Paritaires) pour lesquelles nous élisons des représentants du personnel permettaient une transparence et le contrôle de cette égalité de traitement pour les mutations, les promotions, les positions (mise en disponibilité, congés de formation...). **Les syndicats avaient une vue d'ensemble qui leur permettait de comparer les situations et les barèmes et en conséquence de faire respecter les règles.**

Ces commissions sont quasi supprimées à partir de cette année. Sans regard des syndicats, ce sera l'arbitraire le plus total ! Il est clair que cela permettra entre autres choses d'augmenter le pouvoir des chefs d'établissement ou de service : ils pourront choisir leurs personnels à la tête du client et peser plus lourdement qu'aujourd'hui sur les promotions.

Pour défendre un collègue, un élu pourra demander individuellement à être reçu. Mais il n'aura aucun élément pour comparer la situation du collègue avec celle des autres collègues ! Quels arguments pourra-t-il utiliser ? Un syndicat aura-t-il plus facilement gain de cause sur les dossiers qu'il défend en fonction de sa capacité à collaborer sur d'autres sujets ?

Il restera probablement la possibilité de faire un recours juridique au Tribunal Administratif pour contraindre l'administration à justifier sa décision en donnant des éléments, mais ces procédures durent de 3 à 5 ans !

## Le gouvernement est à l'offensive contre les salariés sur tous les fronts :

Baisse des pensions de retraite, baisse des allocations chômage, casse du statut de la fonction publique pour baisser le nombre d'emplois dans les services publics

La principale justification du gouvernement pour ces mesures est la nécessité selon lui de réduire les dépenses publiques.

Evidemment comme il prévoit de baisser encore l'impôt sur les sociétés des grosses entreprises, il a besoin d'argent ! Cela s'ajoutera aux milliards qui leur sont versés chaque année, sous forme d'aides de toutes sortes, alors qu'ils continuent de licencier. Il paie aussi 50 milliards par an aux banques sous forme d'intérêts



## Les salariés doivent eux aussi faire un front de lutte contre toutes ces attaques !

Il nous faut construire une mobilisation de masse sur tous ces sujets.

C'est dans l'intérêt de l'ensemble des salarié.es de s'opposer à la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique car cette loi vise à détruire les emplois et réduira la qualité des services publics rendus aux usagers

**La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université.**

**Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.**

Je souhaite :

Prendre contact

Me syndiquer